



Votre patrimoine bâti est une richesse
Faites connaître vos réalisations !

Participez au concours
des rubans du Patrimoine

www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr



Un cadre de vie de qualité et un patrimoine bâti valorisé répondent plus que jamais aux préoccupations actuelles des Français.

Les opérations récompensées d'année en année par les rubans du Patrimoine illustrent l'inventivité, la créativité et la ténacité des acteurs.

Ce concours honore le patrimoine bâti sans distinction d'époque, de nature ni de taille; il récompense des opérations exemplaires de restauration présentant un intérêt patrimonial technique et culturel particulier.

**Le concours est
doté de 15 000 €,
répartis par le jury
entre les lauréats
nationaux.**

**Toutes les communes
lauréates reçoivent un
diplôme et une plaque
à apposer sur le bâtiment
renové, remis lors d'une
cérémonie organisée par les
partenaires en présence
des médias.**

La Fédération Française
du Bâtiment, la Fondation
du patrimoine, l'Association
des maires de France
et des présidents
d'intercommunalité, la
Fédération nationale des
Caisses d'Épargne et le
Groupement français des
entreprises de restauration
de Monuments Historiques
organisent le concours des
rubans du Patrimoine.

**Vous avez
préservé votre
patrimoine bâti**

METTEZ-LE EN VALEUR

**UNE DISTINCTION ET UNE
FIERTÉ POUR VOTRE COMMUNE**

En engageant des opérations de
restauration et de valorisation de
votre patrimoine, vous dynamisez
l'activité touristique, économique
et sociale de votre commune.

Participez à la 29^e édition des rubans du Patrimoine

- Vous êtes maire ou président d'une intercommunalité
- Vous avez entrepris des travaux de restauration du patrimoine bâti de votre commune
- Les travaux ont été réalisés par des entreprises du bâtiment
- Les édifices rénovés ont plus de 50 ans
- Les travaux faisant l'objet du dossier se sont terminés entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022

LE CONCOURS EN CHIFFRES

5201

communes ont participé
au concours.

1805

prix ont été décernés.

1425 PRIX
DÉPARTEMENTAUX

200 PRIX
RÉGIONAUX

180 PRIX
NATIONAUX



Comment concourir ?

Obtenez le formulaire de candidature

- sur le site Internet
[www.rubansdupatrimoine.
ffbatiment.fr](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr)
- Par téléphone au :
01 40 69 51 73
- Par mail à :
[contact@
rubansdupatrimoine.
ffbatiment.fr](mailto:contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr)

Constituez votre dossier de candidature

Élaborez un dossier
présentant l'opération,
accompagné de tous
les éléments de
description demandés
et de photos prises
avant et après travaux.

Envoyez votre dossier de candidature

Envoyez votre dossier
complet avant le
31 janvier 2023 à :

Fédération Française
du Bâtiment
29^e édition des Rubans
du Patrimoine
33 avenue Kléber,
75784 Paris CEDEX 16



La reconnaissance des rubans du Patrimoine est quelque chose de très important pour notre village parce qu'elle marque l'effort et le résultat de toute une équipe (équipe administrative, association du patrimoine en pays bellocois) et également, derrière, tout le travail qui a été réalisé par l'architecte des Monuments Historiques qui nous a assisté, ainsi que toutes les équipes d'artisans qui ont fait du travail d'art, bien au-delà de l'artisanat.

Dominique CAYRE

Maire de Beaulieu-sur-Dordogne

**Pour un
patrimoine
bâti vivant**

Vous avez une question ?

Par téléphone : 01 40 69 51 73

Par mail : contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr, en précisant :

- votre nom ;
- votre profil/entité (mairie, particulier, journaliste...) ;
- votre commune ;
- vos coordonnées.

Pour plus d'informations : www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr



www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

Lancé en 1994 sous le nom de « Villes et Villages gagnants », le concours les rubans du Patrimoine distingue et récompense des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

